

COMMUNIQUE
UNSA-RETRAITES
FEVRIER 2020



REVALORISATION DES PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE AU 1^{ER} JANVIER 2020 :

Les pensions brutes inférieures à 2 000 € (1 874 € nets) ont été revalorisées de + 1 %, selon l'indice des prix à la consommation sur l'année 2019, au 1^{er} janvier 2020.

Les pensions brutes supérieures à 2 000 € ont été revalorisées de seulement 0,3 %, comme en 2019, soit 2,2 % de perte de pouvoir d'achat en deux ans.

Correction des effets de seuil entre 2 000 et 2 014 € :

- + 0,8 % sont appliqués de 2 000 à 2 008 €,
 - + 0,6 % sont appliqués de 2 008 à 2 012 €,
 - + 0,4 % sont appliqués de 2 012 à 2 014 €,
- } avec un rappel en mai 2020.

Force est de constater que le pouvoir d'achat des retraités ne fait que diminuer d'année en année, après la majoration de 1,7 % de la CSG qui faisait suite à 5 années sans aucune revalorisation.

QUELS ENJEUX POUR LES RETRAITES ACTUELS ?

Aux dires de nos politiques, nous serions tentés de penser que les retraités actuels ne seraient pas concernés par la réforme de la retraite à points..., mais le régime universel devra à terme, englober tout le monde (retraités actuels, futurs retraités et actifs). Par définition, un système universel ne saurait laisser de côté 15 millions de personnes.

Comment calculer la valeur d'un point si une grande partie des retraités n'a pas sa pension convertie dans le nouveau système ? On comprend mieux le silence de ceux qui ont en charge la mise en œuvre de ce dossier, afin de ne pas inquiéter les retraités actuels et d'éviter ainsi, un mécontentement supplémentaire.

LA RETRAITE A POINTS ?

La mise en place de cette retraite à points qui ne doit pas pénaliser les futurs retraités par rapport au système actuel, oblige le gouvernement à anticiper des mesures de revalorisation salariale pour un certain nombre de catégories socio-professionnelles dont on peut se demander comment ces dernières seront financées ?

Que dire des laissés pour compte qui eux seront les grands perdants, avec des pensions diminuées d'environ 30 % par rapport au régime actuel ?

Inscrire la valeur du point dans la loi, pourrait rassurer, mais chacun d'entre nous sait qu'une loi se change et que seuls les décrets définissent les modalités d'application.

Le gouvernement supprime les régimes spéciaux, mais a déjà accordé des régimes particuliers ou spécifiques à certaines catégories, ce qui à terme, ira à l'inverse d'un régime universel.

Les discussions sur la pénibilité s'enlissent car le MEDEF ne veut absolument pas reconnaître les conditions de travail difficiles et physiques de certains métiers. Notons au passage que nos contraintes d'exploitation ne rentrent plus du tout dans ce cadre (hormis le travail de nuit ?).

Dernier point et non des moindres, si le nombre de cotisants n'augmente pas pour financer les futures retraites, on se demande bien comment les futurs gouvernements arriveront à équilibrer le système ? L'état ne donne pas l'exemple en supprimant des postes dans la fonction publique.

ELECTIONS DELEGUES MUTUALISTES :

Les élections conjointes du Personnel de la Mutuelle du Groupe RATP (MPGR) et de la Mutuelle des Réalisations Sanitaires et Sociales du Groupe RATP (M2SR), pour le renouvellement des délégués, auront lieu :

**par correspondance du 3 au 22 avril 2020 et
par voie électronique du 3 au 24 avril 2020 – 8 heures.**

Le bureau Retraités UNSA-RATP invite ses adhérents et sympathisants à voter pour les candidats de « philosophie autonome », seuls garants du bon fonctionnement de notre mutuelle et de sa pérennité.

La fonction de délégué consiste à représenter les adhérents mutualistes aux deux assemblées générales annuelles, et par réciprocité, il représente la Mutuelle auprès de ses adhérents.

COTISATION 2020 :

Nous vous rappelons que pour 2020, la cotisation syndicale reste fixée à **30 €uros**. Nous vous rappelons l'obligation de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous.

PERMANENCE :

Nous vous rappelons que la prochaine permanence du Bureau Retraités aura lieu le :



LUNDI 23 MARS 2020
De 9 H 30 à 12 H 30
Au siège du Syndicat
11 rue Victor Hugo – 93170 BAGNOLET
Mail : unsaretraites@laposte.net

LAPORTE Jean-Claude	Conducteur
THOMAS Jean-Claude	Machiniste
BIDARD Jacques	Conducteur
BREUIL Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE Philippe	Machiniste
COUDERT Bernard	Maitrise
LANGLOIS Claude	Conducteur
LAPERSONNE Serge	Machiniste
CLAVEL Alain	Conducteur



BULLETIN D'ADHESION 2020

- ACTIF*
 RETRAITE*

Pour les renouvellements :

Remplir uniquement les nom, Prénom, matricule/Pension, les informations qui ont changées, la rubrique RGPD, la date et signature. Merci.

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Nom* :	Prénom* :	Matricule* :	Emploi :
Département* :	Unité* :	Service :	Attachement* :
Code courrier/LAC* :	Date d'Entrée RATP :		Délégué :
Tél. Intérieur :	Mobile Pro :		Email Pro :
* informations indispensables	Catégorie* :	<input type="checkbox"/> Opérateur/DEV - <input type="checkbox"/> MAE - <input type="checkbox"/> Maitrise - <input type="checkbox"/> Cadre	

INFORMATIONS PERSONNELLES

ADRESSE* :	Code Postal* :	Ville* :
Tél : ___/___/___/___/___ Mobile* : ___/___/___/___/___ Email* :		Date et lieu de naissance :

Mentions légales : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du syndicat. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à unsa.ratp@gmail.com

LOI INFORMATIQUE & LIBERTÉ / RGPD – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :
En devenant adhérent-e, vous acceptez que l'UNSA utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire. Vous autorisez l'UNSA et l'UNSA-RATP à communiquer avec vous afin de vous informer des dernières actualités de votre organisation syndicale, de la Fédération UNSA Transport et l'UNSA RATP. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'UNSA RATP s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD 2018) sur la protection des données personnelles.

J'ai lu la clause de Protection des Données Personnelles : Oui Non
 Je souhaite recevoir les publications de l'UNSA RATP, tracts, journaux, mailing
 Je souhaite recevoir les publications de l'UNSA et de la Fédération UNSA Transport : unsa mag, feu vert

Cotisation annuelle

Opérateur/DEV/MAE = **60,00€**

Maitrise/Cadre = **70,00€**

Retraité = **30,00€**

Date* :

Signature* :

A remettre à un militant UNSA-RATP
ou à retourner par courrier intérieur à :
SYNDICAT UNSA RATP
11, rue Victor HUGO - BAVH - 93170 BAGNOLET
Tél : 01.79.64.81.50 - Email : unsa.ratp@gmail.com
Site : WWW.unsa-ratp.fr

Je joins mon paiement :

- par CB sur le site web APAYER.FR
 par chèque(s) à l'ordre de l'UNSA RATP
 en espèces
 En prélèvement automatique en tacite reconduction
joindre un IBAN et Mandat SEPA - réiliation par écrit .